

SEANCE DU 14 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane.
MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David,
DOUCET Franck, FASS René, NEVEJANS Bruno.
Mme DEMARCQ a donné un pouvoir à M. le Maire
Mme MINGAT a donné un pouvoir à Mme ACIDE-REYNAUD

ETAIENT EXCUSES : MM. LEYGNIER, CHARMEIL

SECRETAIRE : M. ROUDET Didier

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

AVENANT LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en cours de chantier des modifications techniques impliquant modification du montant du marché ont été effectués sur les lots suivants :

Pour le lot N° 1 : Terrassement – V.R.D.

- Complément de plateforme pour mise à niveau entre le bâtiment créé et la voirie
- Collecte des eaux pluviales des parties imperméabilisées
- Alimentation en eau de l'aire de lavage
- Alimentation électrique de l'aire de lavage
- Implantation des arrivées EDF et France Telecom à des emplacements différents de ceux prévus au marché
- Modification du réseau de collecte des eaux usées.

Le présent avenant est établi pour un montant de + 6399.80 €HT

Le montant définitif du marché de l'entreprise SARL GARNIER est arrêté à la somme de 66 833.60 €HT.

Pour le lot N° 5 : Menuiseries – bardage bois – Serrurerie

- Fourniture des portes sectionnelles par la Maîtrise d'ouvrage, impliquant uniquement la pose par l'entreprise (et non fourniture + pose du poste 5.2.2)
- Suppression du poste 5.2.7 (Echelle pour faux-plafond) induite par le choix de la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'option 2.2.11 plancher béton du lot N° 2 Maçonnerie.

Le présent avenant est établi pour un montant de – 7545.49 €HT

Le montant définitif du marché de l'entreprise MENUISERIES DU MATHAIS est arrêté à la somme de 9 283.51 €HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer ces deux avenants.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR
L'AMENAGEMENT DE LA RD 518 DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'aménagement de la RD 518 dans la traversée de la commune qui a pour objet de préciser les obligations particulières de la commune de Brézins et du Département en ce qui concerne les modalités de la réalisation et de l'entretien ultérieur des aménagements. Les objectifs de ces aménagements consistent à améliorer la sécurité routière en transformant la route en rue pour réduire les vitesses pratiquées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour signer cette convention.

**CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE
ET M. BERRUYER Yann ET Melle THIOT Virginie**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir une convention d'utilisation du domaine public entre la commune et M. BERRUYER et Melle THIOT. En effet, un chemin communal est contiguë aux parcelles 19, 683, 684 et 685 pour une superficie de 750 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour **ETABLIR** et **SIGNER** la convention.

LA POSTE (POUR INFO)

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la rencontre du 30 mars 2010 avec les responsables de la poste qui confirme leur volonté de faire face à une baisse de fréquentation du bureau de poste en recherchant un partenariat soit sous la forme d'une Agence Postale Communale soit sous la forme d'un Relais Poste Commerçant.

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION AVEC M. FRANCE Dominique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir une convention de servitude d'accès à la conduite d'eau pluviale qui se trouve sur la parcelle N° 1179 appartenant à M. FRANCE Dominique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour **ETABLIR** et **SIGNER** la convention de servitude.

La séance est levée à 22 H